
Délibération du Comité Syndical n° 2021/10/14-05

Séance du 14 OCTOBRE 2021

Objet : **RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois**

membres en exercice :	83
membres présents :	44
pouvoirs :	14
membres votants :	58
votes pour :	58
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20211014-2021_10_14-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 14 octobre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 5 octobre 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Depuis le 1^{er} octobre 2021, retour aux règles de droit commun pour les réunions des organes délibérants des collectivités.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	P
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	P
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	Ex.
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	P
15		T	Antonio	QUESADA	Ex.
16		T	André	BASILLE	P
17		T	Claude	BAUDRY	P
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex.
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	P
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	P
44		T	Daniel	GRESSENT	
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	P
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	P
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	P
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	P
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	Ex.
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSE	
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	Ex.
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Yannick PRIGENT	1	Daniel LEMESLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
3	Jean-Michel ARGENTIN	1	Patrick FONTAINE	1
4	Jean-Marie JEANNE	1	Patrick LEFEBVRE	1
5	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
6	Antonio QUESADA	2	Claire GUEROULT	2
7	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
8	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
9	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
10	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
11	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
12	Frédéric BAILLEUL	9	François CAPET	9
13	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
14	Rémy TERNISIEN	13	Jean-Pierre DELOBEL	13

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2021/10/14-05

Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

CONSIDÉRANT :

- Que le poste non permanent de Gestionnaire de projets photovoltaïques H/F a été pourvu par Monsieur Florent QUEVALLIER,
- Qu'un poste non permanent de Conseiller en énergie partagé / économe de flux H/F a été pourvu par Monsieur Antoine TAILLEFER,
- Que le poste d'assistant(e) juridique administratif H/F pour faire face à l'accroissement des marchés publics a été pourvu par Madame Pascaline SANNIER,
- Que le poste d'assistant(e) de gestion administrative H/F au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été pourvu par Madame Aurélie QUESMEL. En conséquence, le poste vacant au grade d'adjoint administratif territorial précédemment occupé par Madame Aurélie QUESMEL doit être supprimé,
- Qu'un poste d'assistant(e) de gestion administrative H/F a été déclaré vacant et pourvu par Madame Hélène BOULIER,
- Que le poste de directeur du pôle transition énergétique H/F a été déclaré vacant suite à la mutation de Madame Agnès GANDON, et est pourvu par Monsieur Pierre LECOUTEY,
- Que le poste de technicien chargé d'opérations réseaux secs H/F actuellement occupé par Monsieur Nicolas CLERAUX au grade de Technicien principal de 1^{ère} classe doit être ouvert au recrutement au motif de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

PROPOSITION :

La présidente propose :

- Suite à la nomination de Madame Aurélie QUESMEL sur l'emploi assistant(e) de gestion administrative H/F au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de supprimer le poste laissé vacant d'assistant(e) de gestion administrative H/F au grade d'adjoint administratif territorial.
- Que le poste de technicien chargé d'opérations réseaux secs H/F actuellement occupé par Monsieur Nicolas CLERAUX soit ouvert au recrutement par des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cécile Sineau-Patry".

Cécile SINEAU-PATRY.

fonctions le justifient. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

- Par conséquent, de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	3	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	7	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	4	35 heures
Technicien territorial	B	1	35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Agent de maîtrise territorial	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	6	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	6	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	7	35 heures
	B	15	35 heures
	C	16	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Attaché territorial, Rédacteur territorial, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	A ou B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A ou B	1	35 heures
	B	0	35 heures
	C	0	35 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS			
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	35 heures
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	A	0	35 heures
	B	2	35 heures
	C	0	35 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS VACANTS			
Ingénieur territorial, Technicien principal de 1 ^{ère} classe, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial	A ou B	2	35 heures
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS VACANTS	A ou B	2	35 heures
	B	0	35 heures
	C	0	35 heures

Soit 38 agents permanents en poste.

DÉCISION :

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** ces propositions, ainsi que la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs à compter du 14/10/2021.